

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T N° 69 - 20 /PR/MIS/DAI-P
du 7 Février 1969

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

AMPLIATIONS:

Original	1	
JORD	1	VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;
PR/SGG	10	
PPRAT-MRAE	2	VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
DP	4	
PT-DI-TRESOR	3	VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
DGF - CES	10	
DOCT - DB	2	
MJL-IAA-DN	3	VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
AJL	2	
de CHANC.	1	VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
SGM	10	
tion STAT.	2	
tion PLAN	2	VU le Décret n°305/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
DAD	1	
DIRGEND.	2	VU le Décret n°388/PR/MIS/DAI-P du 2 Novembre 1967, portant nomination du Maréchal des Logis Chef Dieudonné AGBENONCI, Mle 216, en qualité de Chef de l'Arrondissement de Klouékamé, notamment en son article 2;
Préfecture	1	
/Préfectures	2	
Intéressés	2	VU le Décret n°116/PR/MAISD-P du 18 Mars 1963, portant nomination de M. JOHNSON Herbert, en qualité de Chef de l'Arrondissement de Tchi;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont abrogées les dispositions du Décret n°388/PR/MIS/DAI-P susvisé en ce qui concerne le Maréchal des Logis Chef Dieudonné AGBENONCI, Mle 216.

Article 2.- M. JOHNSON Herbert, précédemment Chef de l'Arrondissement de Tchi (Sous-Préfecture d'Athiémé), est nommé Chef de l'Arrondissement de Klouékamé (Sous-Préfecture d'Aplahoué).

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures,

Fait à COTONOU, le 7 Février 1969



Emile Derlin ZINSOU.